

CHALLENGE FAIR PLAY 2026/2027

PENALITES FAIR PLAY AU 16 10 2026

- Vous trouverez ci-dessous et à titre informatif, la liste des pénalités Challenge Fair Play championnat football compétitions seniors – U18G – U15G pour la saison 2026/2027, état au 16/10/26.

**Sous réserve dossiers en instance.*

SENIORS :

Départemental 1 :

Autrey les Gray = 1 pénalité
Larians 2 = 1 pénalité
Lure JS 2 = 1 pénalité
Noidans Vesoul 2 = 5 pénalités
Perrouse 2 = 2 pénalités
Rc.Saônois = 2 pénalités
Seveux/Motey = 8 pénalités
Val de Pesmes = 7 pénalités
Vallée du Breuchin = 4 pénalités

Départemental 2 :

Groupe A :

Colombe = 1 pénalité
4 Rivières 2 = 2 pénalités
La Gourgeonne = 1 pénalité
Monts de Gy = 1 pénalité
Larians 3 = 4 pénalités
Marnay 3 = 2 pénalités
Perrouse 3 = 1 pénalité
Soing = 4 pénalités

Groupe B :

Amance/Corre/Polaincourt = 2 pénalités
Fougerolles = 1 pénalité
Héricourt Haute Lizaine 2 = 1 pénalité
Jasney = 1 pénalité
Magny vernois = 4 pénalités
Noidans Vesoul 3 = 5 pénalités
Pays de Luxeuil = 1 pénalité
Rc Saônois 2 = 4 pénalités
Rioz FC 3 = 1 pénalité
Villersexel/Esprels = 3 pénalités

• Départemental 3 : phase I automne 2026

Groupe A :

Essertenne = 4 pénalités
Fc La romaine = 7 pénalités
Rioz FC 4 = 5 pénalités
Val de Pesmes 2 = 2 pénalités

Groupe B :

Amance/Corre/Polaincourt 2 = 1 pénalité
Fc 4 Rivières 3 = 2 pénalités
Jussey = 2 pénalités
Noidans Vesoul 4 = 5 pénalités
Rc Saônois 3 = 1 pénalité
Saint loup/Corbenay/Magnoncourt 2 = 1 pénalité

Groupe C :

Echenoz = 3 pénalités
Entente Melisey/St Barthélémy 2/ Haute Vallée Ognon = 3 pénalités
Fougerolles 2 = 1 pénalité
Vallée du Breuchin 2 = 3 pénalités
Vesoul Montmarin = 9 pénalités

Groupe D :

Colombe 2 = 1 pénalité
Héricourt Haute Lizaine 3 = 1 pénalité
Magny Vernois 2 = 1 pénalité
Villersexel/Esprels 2 = 1 pénalité

• Départemental 4 : phase I automne 2026

Groupe A :

Essertenne 2 = 1 pénalité
Autrey les Gray 2 = 2 pénalités
Perrouse 5 = 1 pénalités
Rigny 2 = 5 pénalités

Groupe B :

Jasney 2 = 5 pénalités
Jussey 2 = 1 pénalité

Groupe C :

Vesoul Agglomération Olympique 2 = 1 pénalité
Vesoul Fc 3 = 2 pénalités

Groupe D :

Vesoul RC = 1 pénalité

Groupe E :

Fontaine = 1 pénalité
Magny vernois 3 = 1 pénalité

U18G :

D1 :

Entente Francheville/Lure JS = 7 pénalités

4 Rivières = 1 pénalité

Gr Voie verte = 2 pénalités

Héricourt Haute Lizaine = 3 pénalités

Marnay = 1 pénalité

Pays Minier = 2 pénalités

Perrouse = 1 pénalité

Rigny = 1 pénalité

D2 : phase Automne 2026

Groupe A :

Néant

Groupe B :

Colombe = 1 pénalité

Vaivre Frotey Montigny = 3 pénalités

Groupe C :

Gr 3 Rivières = 6 pénalités

Héricourt Haute Lizaine 2 = 4 pénalités

U15G : phase automne 2026

D1 :

Héricourt Haute Lizaine = 1 pénalité

Noidans Vesoul 3 = 1 pénalité

Vesoul Fc 2 = 1 pénalité

D2 :

Groupe A :

Marnay = 3 pénalités

Groupe B

Néant

D3 :

Groupe C :

Gr Soing/Val saône = 1 pénalité

Vaivre Frotey Montigny = 2 pénalités

Groupe D :

Néant

RAPPEL REGLEMENT : (validé par le Comité Directeur en date du 18 août 2025)

1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par une des commissions du district (Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements ou Commission d'appel) ou dont un joueur a reçu un carton blanc se verra affecter des pénalités selon un barème.

2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée (hors suspension pour cumul de 3 cartons jaunes).

Il prendra en compte les cartons blancs reçus par les joueurs de cette équipe.

Ce barème sera différent si le championnat se déroule sur la saison ou par phase de demi-saison.

3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliquée (art. 200).

4 - Suspension en nombre de matches : 1 pénalité par match (match automatique compris).

Suspension à temps : 3 pénalités par mois

Carton blanc : 1 pénalité par carton blanc

5 – Barème

Championnat organisé sur la saison :

Equipe totalisant :

- de 8 à 15 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 16 à 23 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 24 à 31 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 32 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 71 à 99 pénalités : moins 15 points au classement.
- à partir de 100 pénalités : moins 20 points au classement.

Championnat organisé par phase (automne / printemps) :

Equipe totalisant :

- de 4 à 7 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 8 à 11 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 12 à 15 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 16 à 20 pénalités : moins 4 points au classement,

- de 21 à 25 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 26 à 35 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 36 à 49 pénalités : moins 15 points au classement.
- à partir de 50 pénalités : moins 20 points au classement.

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET